

PRÉSENTIEL

CATALOGUE 2020

E : service-formation@premavals.com

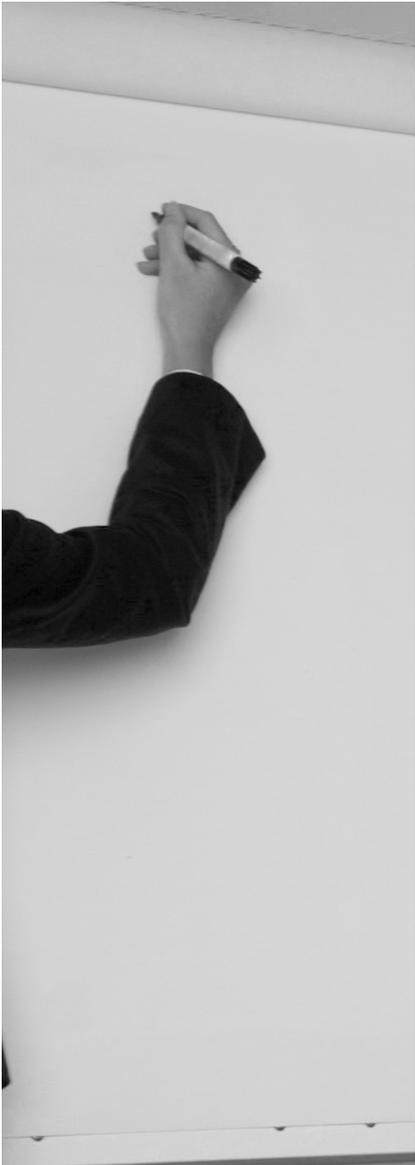
T : 04 11 93 07 49

Mettez-vous en conformité
et gagnez en sérénité

L'objectif de nos formations est de vous apporter connaissances et compétences vis-à-vis des lois et de leurs fonctionnements, mais aussi d'être force de proposition pour y répondre dans une démarche de qualité et de pérennité de notre profession.

Toutes nos formations sont éligibles DDA.

Notre organisme est référencé sur Datadock afin de bénéficier d'une prise en charge de vos frais de formation par votre OPCA.



2020

LISTE DES FORMATIONS 2020

La DDA : bases juridiques et contraintes administratives : 1 journée

- ✓ Réglementation/devoir de conseil - POG
- ✓ Développer un portefeuille dans le respect de la réglementation
- ✓ Les bonnes pratiques commerciales, opérationnelles

Les différentes réglementations relatives à la conformité : 1 journée

- ✓ Le règlement général sur la protection des données (RGPD)
- ✓ Lutte contre le Blanchiment et le Financement du Terrorisme (LCB/FT)
- ✓ La Fraude et la Corruption

Les régimes sociaux obligatoires et complémentaires : 2 journées

Les régimes de base

- ✓ Les prestations en nature (santé)
- ✓ Les prestations en espèces : Salariés, TNS, Professions Libérales

Les régimes complémentaires Individuels

- ✓ Les différents contrats de prévoyance, de santé et de retraite

Les Régimes de retraite obligatoires et complémentaires : 1 journée

- ✓ Le système de retraite
- ✓ Les différents contrats avant le 1er octobre 2019
- ✓ La loi PACTE - Les nouveaux Plan d'Épargne Retraite

Les mécanismes de l'assurance collective : 1 journée

- ✓ Généralités sur les assurances collectives
- ✓ La mise en place d'un contrat collectif
- ✓ Les Conventions Collectives Nationales (CCN)
- ✓ Les contrats de prévoyance – Les contrats responsables

L'assurance collective prévoyance – santé – retraite : 2 journées

- ✓ Généralités sur les assurances collectives
- ✓ La mise en place d'un contrat collectif
- ✓ Les contrats de prévoyance
- ✓ Les contrats santé responsables
- ✓ Les contrats de retraites

Les règles fiscales et sociales : 1 journée

- ✓ Généralités sur la fiscalité
- ✓ Collective
- ✓ Individuelle

1

JOURNÉE

PRÉSENTIEL

FORMATIONS DDA PREMAVALS - TRONC COMMUN

LA DDA : BASES JURIDIQUES & CONTRAINTES ADMINISTRATIVES

Objectifs : connaître les nouvelles règles de la loi et les appliquer en matière de conseil clients

Formateurs : Francis CINELLI - F.A.C., Lionel LEFEBVRE - ORID Avocats, Sébastien BAUHARDT - ORID Avocats

Public

→ Les courtiers, les CGPI, toutes professions en liens directs avec la clientèle en assurance et leurs personnels salariés

→ Groupes de 15 personnes maximum

Prérequis

→ Aucun

Méthodes pédagogiques

→ Petits groupes favorisant l'interactivité

→ 3 formateurs

→ Échanges

→ Quiz

→ Exercices pratiques

→ Supports remis à l'issue de la session

Matériel

→ Vidéoprojecteur

→ Paperboard

→ Blocs-notes

Lieux

Montpellier

Noisy-le-Grand

Formations intra sur demande

Sanction de la formation

→ Attestation de formation

→ Feuilles d'émargement

PROGRAMME

● **Que dit la loi et comment je l'applique au quotidien**

- ✓ Rappel historique d'avant la DDA

● **Réglementation**

- ✓ La qualification du distributeur d'assurance
- ✓ La formation continue

● **La gouvernance des produits**

- ✓ Le concepteur : ses choix ; ses obligations
- ✓ Le distributeur : ses obligations

● **L'obligation d'information et de conseil**

- ✓ Avertir et informer ses clients
- ✓ IPID : nouveau document d'information
- ✓ L'obligation de conseil : 3 niveaux

● **La rémunération**● **Développer un portefeuille dans le respect de la réglementation**

- ✓ Faites d'une contrainte une opportunité de développement

● **Les bonnes pratiques commerciales, opérationnelles**

Exercices pratiques

Quiz final

TARIFS

Dans nos locaux (Noisy-le-Grand ou Montpellier) :

- ✓ Courtiers Partenaires : 420 € TTC
- ✓ Courtiers non-Partenaires : 540 € TTC

Hors de nos locaux :

- ✓ Courtiers Partenaires : 480 € TTC
- ✓ Courtiers non-Partenaires : 600 € TTC

Tarif groupe, nous consulter

1

JOURNÉE

PRÉSENTIEL

FORMATIONS DDA PREMAVALS - TRONC COMMUN

LES DIFFÉRENTES RÉGLEMENTATIONS RELATIVES À LA CONFORMITÉ

Objectifs : connaître les principes de la conformité et savoir réagir et orienter son comportement.

Formateurs : Francis CINELLI - F.A.C., Lionel LEFEBVRE - ORID Avocats, Sébastien BAUHARDT - ORID Avocats

Public

→ Les courtiers, les CGPI, toutes professions en liens directs avec la clientèle en assurance et leurs personnels salariés
→ Groupes de 15 personnes maximum

Prérequis

→ Aucun

Méthodes pédagogiques

→ Petits groupes favorisant l'interactivité
→ 3 formateurs
→ Échanges
→ Quiz
→ Exercices pratiques
→ Supports remis à l'issue de la session

Matériel

→ Vidéoprojecteur
→ Paperboard
→ Blocs-notes

Lieux

Montpellier
Noisy-le-Grand
Formations intra sur demande

Sanction de la formation

→ Attestation de formation
→ Feuilles d'émargement

PROGRAMME

- **Les grands principes de la conformité**
- **Le règlement général sur la protection des données (RGPD)**
 - ✓ Qu'est-ce qu'une donnée personnelle
 - ✓ Qu'est-ce qu'une opération de traitement
 - ✓ Quelles conditions pour traiter les données
 - ✓ Les obligations du responsable de traitement
 - ✓ Les risques en cas de non-respect de la législation
- **Lutte contre le Blanchiment et le Financement du Terrorisme (LCB/FT)**
 - ✓ Définitions juridiques
 - ✓ L'obligation de mise en place
 - ✓ La classification des risques
 - ✓ La déclaration TRACFIN
- **La lutte contre la Corruption**
 - ✓ Information
 - ✓ Comment se prémunir contre la corruption
- **La lutte contre la Fraude**
 - ✓ La fraude interne
 - ✓ La fraude externe
 - ✓ Quelle responsabilité avez-vous ?
 - ✓ Comment se prémunir contre la fraude

Quiz final

TARIFS

Dans nos locaux (Noisy-le-Grand ou Montpellier) :

- ✓ Courtiers Partenaires : 420 € TTC
- ✓ Courtiers non-Partenaires : 540 € TTC

Hors de nos locaux :

- ✓ Courtiers Partenaires : 480 € TTC
- ✓ Courtiers non-Partenaires : 600 € TTC

Tarif groupe, nous consulter

FORMATIONS DDA PREMAVALS - TRONC COMMUN

LES RÉGIMES SOCIAUX OBLIGATOIRES & COMPLÉMENTAIRES PRÉVOYANCE - SANTÉ - RETRAITE

Objectifs : connaître les prestations des régimes obligatoires et complémentaires, comprendre les différentes offres commerciales du marché pour maîtriser la relation clients/prospects

Formateur : Francis CINELLI - F.A.C.

Public

→ Les courtiers, les CGPI, toutes professions en liens directs avec la clientèle en assurance et leurs personnels salariés
→ Groupes de 15 personnes maximum

Prérequis

→ Aucun

Méthodes pédagogiques

→ Petits groupes favorisant l'interactivité
→ 1 formateur
→ Échanges
→ Quiz
→ Exercices pratiques
→ Supports remis à l'issue de la session

Matériel

→ Vidéoprojecteur
→ Paperboard
→ Blocs-notes

Lieux

Montpellier
Noisy-le-Grand
Formations intra sur demande

Sanction de la formation

→ Attestation de formation
→ Feuilles d'émargement

PROGRAMME DES 2 JOURNÉES

- **Le marché des TNS et des Collectives**
- **Les régimes sociaux de base obligatoires**
 - ✓ Les prestations en nature (santé)
 - Bases de remboursement ; Taux de remboursement
 - Les contrats responsables - Le 100 % santé
 - ✓ Les prestations en espèces de la Sécurité sociale
 - Indemnités journalières : Accident ou maladie professionnelle/vie privée
 - Invalidité : les catégories ; Rentes accident du travail
 - Décès : le capital
 - ✓ Les prestations en espèces des Artisans ; Commerçants ; exploitants agricoles
 - Indemnités journalières : Accident ou maladie professionnelle/vie privée
 - Invalidité : les catégories ; Rentes accident du travail
 - Décès : le capital
 - ✓ Les prestations en espèces des Professions Libérales
 - Indemnités journalières : Accident ou maladie professionnelle/vie privée
 - Invalidité : les catégories ; Rentes accident du travail
 - Décès : le capital

Exercices pratiques

- **Les régimes complémentaires individuels**
 - ✓ La loi Madelin
 - ✓ Les contrats de prévoyance :
 - Incapacité : les bases de garanties ; les franchises
 - Invalidité : les taux et les calculs
 - Décès : capitaux ou rentes ; les rentes éducatives, les rentes de conjoint

Exercices pratiques

FORMATIONS DDA PREMAVALS - TRONC COMMUN

LES RÉGIMES SOCIAUX OBLIGATOIRES & COMPLÉMENTAIRES PRÉVOYANCE - SANTÉ - RETRAITE

Objectifs : connaître les prestations des régimes obligatoires et complémentaires, comprendre les différentes offres commerciales du marché pour maîtriser la relation client/prospects

Formateur : Francis CINELLI - F.A.C.

Public

→ Les courtiers, les CGPI, toutes professions en liens directs avec la clientèle en assurance et leurs personnels salariés
→ Groupes de 15 personnes maximum

Prérequis

→ Aucun

Méthodes pédagogiques

→ Petits groupes favorisant l'interactivité
→ 1 formateur
→ Échanges
→ Quiz
→ Exercices pratiques
→ Supports remis à l'issue de la session

Matériel

→ Vidéoprojecteur
→ Paperboard
→ Blocs-notes

Lieux

Montpellier
Noisy-le-Grand
Formations intra sur demande

Sanction de la formation

→ Attestation de formation
→ Feuilles d'émargement

PROGRAMME DES 2 JOURNÉES (SUITE)

● Les régimes complémentaires collectifs

- ✓ La législation (Les catégories de personnels : ANI, loi EVIN, Portabilité)
- ✓ Les CCN
- ✓ Les contrats de prévoyance :
 - Incapacité : les bases de garanties ; les franchises
 - Invalidité : les taux et les calculs
 - Décès : les capitaux ; les rentes éducatives, les rentes de conjoint

● La Retraite :

- ✓ Les retraites de base
- ✓ Les différents contrats collectifs et individuels complémentaires
- ✓ La loi pacte : ce qu'elle change

Quiz final

TARIFS

Dans nos locaux (Noisy-le-Grand ou Montpellier) :

- ✓ Courtiers Partenaires : 600 € TTC
- ✓ Courtiers non-Partenaires : 840 € TTC

Hors de nos locaux :

- ✓ Courtiers Partenaires : 720 € TTC
- ✓ Courtiers non-Partenaires : 960 € TTC

Tarif groupe, nous consulter

1

JOURNÉE

PRÉSENTIEL

FORMATIONS DDA PREMAVALS - TRONC COMMUN

LES RÉGIMES DE
RETRAITE OBLIGATOIRES
& COMPLÉMENTAIRES

Objectifs : connaître et comprendre les régimes de retraite.
Maîtriser les différences entre les anciens contrats complémentaires et les nouveaux PER

Formateur : Francis CINELLI - F.A.C.

Public

→ Les courtiers, les CGPI, toutes professions en liens directs avec la clientèle en assurance et leurs personnels salariés
→ Groupes de 15 personnes maximum

Prérequis

→ Aucun

Méthodes pédagogiques

→ Petits groupes favorisant l'interactivité
→ 1 formateur
→ Échanges
→ Quiz
→ Exercices pratiques
→ Supports remis à l'issue de la session

Matériel

→ Vidéoprojecteur
→ Paperboard
→ Blocs-notes

Lieux

Montpellier
Noisy-le-Grand
Formations intra sur demande

Sanction de la formation

→ Attestation de formation
→ Feuilles d'émargement

PROGRAMME

- **Le système de retraite**
 - ✓ Salariés ; TNS ; Agricole
 - ✓ Le calcul des prestations

- **Les différents contrats avant le 1er octobre 2019**
 - ✓ La qualification du distributeur d'assurance
 - ✓ La formation continue

- **La gouvernance des produits**
 - ✓ Contrats individuels :
 - ✓ PERP
 - ✓ Assurance vie
 - ✓ PEA
 - ✓ Préfon...

Exercices pratiques

- **La loi PACTE**
 - ✓ Pourquoi, dans quel but ?

- **Les Plan d'Épargne Retraite**
 - ✓ Collectif : PER COL et PER Obligatoire
 - ✓ PER individuel

Quiz final

TARIFS

Dans nos locaux (Noisy-le-Grand ou Montpellier) :

- ✓ Courtiers Partenaires : 300 € TTC
- ✓ Courtiers non-Partenaires : 420 € TTC

Hors de nos locaux :

- ✓ Courtiers Partenaires : 360 € TTC
- ✓ Courtiers non-Partenaires : 480 € TTC

Tarif groupe, nous consulter

1

JOURNÉE

PRÉSENTIEL

FORMATIONS DDA PREMAVALS - TRONC COMMUN

LES MÉCANISMES DE L'ASSURANCE COLLECTIVE

Objectifs : connaître les mécanismes de la collective et pouvoir présenter et expliquer les différentes possibilités de mises en place des contrats

Formateur : Francis CINELLI - F.A.C.

Public

→ À l'ensemble des acteurs du cabinet souhaitant se former ou renforcer leurs connaissances : les commerciaux, les gestionnaires,
→ Groupes de 15 personnes maximum

Prérequis

→ Aucun

Méthodes pédagogiques

→ Petits groupes favorisant l'interactivité
→ 1 formateur
→ Échanges
→ Quiz
→ Exercices pratiques
→ Supports remis à l'issue de la session

Matériel

→ Vidéoprojecteur
→ Paperboard
→ Blocs-notes

Lieux

Montpellier
Noisy-le-Grand
Formations intra sur demande

Sanction de la formation

→ Attestation de formation
→ Feuilles d'émargement

PROGRAMME DE LA JOURNÉE

● **Généralités**

- ✓ Définitions de l'assurance collective
- ✓ Le marché de la collective : acteurs ; chiffres

● **La mise en place d'un contrat collectif**

- ✓ Les accords de branches, le référendum, la DUE
- ✓ Les catégories de personnels : le décret du 9 janvier 2012
- ✓ Les charges sociales et fiscales
- ✓ Loi EVIN ; Portabilité

● **Les contrats de prévoyance**

- ✓ Loi de mensualisation
- ✓ Incapacité : les bases de garanties ; les franchises
- ✓ Invalidité : les taux et les calculs
- ✓ Décès : les capitaux ; les rentes éducatives, les rentes de conjoint

Exercices pratiques● **Les contrats santé responsables**

- ✓ Bases (parcours de soins, décret du 18/11/2014)
- ✓ Obligations des sociétés
- ✓ Loi 100 % santé : quel impact sur les contrats
- ✓ Garanties et plafonds

Exercices pratiques**Quiz final**

TARIFS

Dans nos locaux (Noisy-le-Grand ou Montpellier) :

- ✓ Courtiers Partenaires : 300 € TTC
- ✓ Courtiers non-Partenaires : 420 € TTC

Hors de nos locaux :

- ✓ Courtiers Partenaires : 360 € TTC
- ✓ Courtiers non-Partenaires : 480 € TTC

Tarif groupe, nous consulter

2 JOURNÉES

PRÉSENTIEL

FORMATIONS DDA PREMAVALS - TRONC COMMUN

L'ASSURANCE COLLECTIVE PRÉVOYANCE - SANTÉ - RETRAITE

Objectifs : connaître les bases juridiques et les mécanismes de la collective et pouvoir présenter et expliquer les différentes possibilités de mises en place des contrats.

Formateur : Francis CINELLI - F.A.C.

Public

→ À l'ensemble des acteurs du cabinet souhaitant se former ou renforcer leurs connaissances : les commerciaux, les gestionnaires,
→ Groupes de 15 personnes maximum

Prérequis

→ Aucun

Méthodes pédagogiques

→ Petits groupes favorisant l'interactivité
→ 1 formateur
→ Échanges
→ Quiz
→ Exercices pratiques
→ Supports remis à l'issue de la session

Matériel

→ Vidéoprojecteur
→ Paperboard
→ Blocs-notes

Lieux

Montpellier
Noisy-le-Grand
Formations intra sur demande

Sanction de la formation

→ Attestation de formation
→ Feuilles d'émargement

PROGRAMME DES 2 JOURNÉES

● Généralités

- ✓ Définitions de l'assurance collective
- ✓ Le marché de la collective : acteurs ; chiffres

● La mise en place d'un contrat collectif

- ✓ Les accords de branches ; le référendum ; la DUE
- ✓ Les catégories de personnels : le décret du 9 janvier 2012
- ✓ Les charges sociales et fiscales
- ✓ Loi EVIN ; Portabilité

● Les Conventions Collectives Nationales (CCN)

- ✓ Fonctionnement/Obligations des employeurs
- ✓ Solutions

● Les contrats de prévoyance

- ✓ Loi de mensualisation
- ✓ Incapacité : les bases de garanties ; les franchises
- ✓ Invalidité : les taux et les calculs
- ✓ Décès : les capitaux ; les rentes éducatives, les rentes de conjoint

Exercices pratiques

● Les contrats santé responsables

- ✓ Bases (parcours de soins ; décret du 18/11/2014)
- ✓ Obligations des sociétés
- ✓ Loi 100 % santé : quel impact sur les contrats
- ✓ Garanties et plafonds

Exercices pratiques

● Les différents contrats avant le 1er octobre 2019

- ✓ Article 83
- ✓ Article 82
- ✓ Retraite chapeau
- ✓ Loi Madelin

2 JOURNÉES

PRÉSENTIEL

FORMATIONS DDA PREMAVALS - TRONC COMMUN

L'ASSURANCE COLLECTIVE PRÉVOYANCE - SANTÉ - RETRAITE

Objectifs : connaître les bases juridiques et les mécanismes de la collective et pouvoir présenter et expliquer les différentes possibilités de mises en place des contrats.

Formateur : Francis CINELLI - F.A.C.

Public

→ À l'ensemble des acteurs du cabinet souhaitant se former ou renforcer leurs connaissances : les commerciaux, les gestionnaires,
→ Groupes de 15 personnes maximum

Prérequis

→ Aucun

Méthodes pédagogiques

→ Petits groupes favorisant l'interactivité
→ 1 formateur
→ Échanges
→ Quiz
→ Exercices pratiques
→ Supports remis à l'issue de la session

Matériel

→ Vidéoprojecteur
→ Paperboard
→ Blocs-notes

Lieux

Montpellier
Noisy-le-Grand
Formations intra sur demande

Sanction de la formation

→ Attestation de formation
→ Feuilles d'émargement

PROGRAMME DES 2 JOURNÉES (SUITE)

● Les nouveaux Plans d'Épargne Retraite

- ✓ PER COL et PER Obligatoire

Exercices pratiques

Quiz final

TARIFS

Dans nos locaux (Noisy-le-Grand ou Montpellier) :

- ✓ Courtiers Partenaires : 600 € TTC
- ✓ Courtiers non-Partenaires : 840 € TTC

Hors de nos locaux :

- ✓ Courtiers Partenaires : 720 € TTC
- ✓ Courtiers non-Partenaires : 960 € TTC

Tarif groupe, nous consulter

1

JOURNÉE

PRÉSENTIEL

FORMATIONS DDA PREMAVALS - TRONC COMMUN

LES RÈGLES FISCALES
ET SOCIALES

Objectifs : connaître et maîtriser les différentes règles sociales et fiscales en prévoyance, santé et retraite.

Formateur : Francis CINELLI - F.A.C.

Public

→ À l'ensemble des acteurs du cabinet souhaitant se former ou renforcer leurs connaissances : les commerciaux, les gestionnaires,
→ Groupes de 15 personnes maximum

Prérequis

→ Avoir des notions de base sur les régimes sociaux et les différents contrats prévoyance, santé et retraite

Méthodes pédagogiques

→ Petits groupes favorisant l'interactivité
→ 1 formateur
→ Échanges
→ Quiz
→ Exercices pratiques
→ Supports remis à l'issue de la session

Matériel

→ Vidéoprojecteur
→ Paperboard
→ Blocs-notes

Lieux

Montpellier
Noisy-le-Grand
Formations intra sur demande

Sanction de la formation

→ Attestation de formation
→ Feuilles d'émargement

PROGRAMME DE LA JOURNÉE

● **Généralités**

- ✓ Sur les régimes sociaux
- ✓ Sur les contrats complémentaires prévoyance, santé, retraite

● **Collective**

- ✓ Les règles fiscales : conditions et avantage
- ✓ Les règles sociales ; conditions et avantage
- ✓ La loi Madelin : un contrat collectif au profit des indépendants

● **Individuelle**

- ✓ La fiscalité des capitaux-décès
- ✓ La fiscalité des rentes viagères
- ✓ La fiscalité en assurance vie
- ✓ Les droits de succession

● **Retraites Individuelles et Collectives**

- ✓ Les contrats collectifs
- ✓ Les contrats individuels et loi Madelin
- ✓ La loi PACTE et les contrats PER

Exercices pratiques**Quiz final**

TARIFS

Dans nos locaux (Noisy-le-Grand ou Montpellier) :

- ✓ Courtiers Partenaires : 300 € TTC
- ✓ Courtiers non-Partenaires : 420 € TTC

Hors de nos locaux :

- ✓ Courtiers Partenaires : 360 € TTC
- ✓ Courtiers non-Partenaires : 480 € TTC

Tarif groupe, nous consulter

BULLETIN D'INSCRIPTION

SIGNATAIRE DE LA CONVENTION DE FORMATION

MME M. Nom Prénom
 Profession Fonction exacte
 Portable E-mail
 Raison sociale
 Forme juridique N° ORIAS
 Partenaire PREMAVALS : OUI NON Si OUI : Code courtage
 Immatriculation au RCS du greffe de N° RCS
 Adresse

 Code postal Ville
 Effectif dans l'entreprise N° TVA intracommunautaire
 Activité principale de l'entreprise
 OPCA /OPCO : Salariés : ATLAS Indépendants : AGEFICE

FORMATION RETENUE

Tronc commun : 1 journée 8 heures - 2 journées 15 heures - Nombre de participants
Formation personnalisée : journée 8 heures - 2 journées 15 heures - Nombre de participants
Lieux : PREMAVALS Noisy-le-Grand - Montpellier - Autres : (Formation personnalisée)

TARIFS FORMATIONS MÉTIERS PREMAVALS

LIEUX	COURTIERS CODÉS	COURTIERS NON-CODÉS
Sites PREMAVALS :	250 HT/jour	350 HT/jour
Hors sites PREMAVALS	300 HT/jour	400 HT/jour

TARIFS FORMATIONS AVEC PARTENAIRES EXTÉRIEURS

LIEUX	COURTIERS CODÉS	COURTIERS NON-CODÉS
Sites PREMAVALS :	350 HT/jour	450 HT/jour
Hors sites PREMAVALS	400 HT/jour	500 HT/jour

TARIFS FORMATIONS GROUPES

Interne ou externes et avec ou sans partenaires extérieurs	2 500 € HT/jour à partir de 6 personnes
FORMATIONS À LA DEMANDE	Nous consulter

Abonnement :

À régler à réception de facture, par chèque à l'ordre de PREMAVALS ou par virement bancaire.
 La convention de formation et la facture vous seront adressées dès réception de ce bulletin d'inscription dûment complété et signé.

Condition d'annulation :

Annulation possible sans frais jusqu'à 10 jours avant le début de la formation. Dans les 10 jours précédant la formation, frais d'annulation de 50 %. Dans les 3 jours avant le début de la formation, frais d'annulation de 100 %, ou remplacement du participant par un autre salarié du cabinet.

Fait à Le

Signature & cachet du signataire
 Précédés de la mention « lu et approuvé/bon pour accord »

SIGNATURE & CACHET OBLIGATOIRES

Nous vous remercions de retourner ce document à :

PREMAVALS
 15 rue de l'Université
 93 160 Noisy-le-Grand

OU
 service-formation@premavals.com

TARIFS 2020 DES FORMATIONS EN PRÉSENTIEL

FORMATIONS MÉTIERS PREMAVALS		
LIEUX	COURTIERS PARTENAIRES	COURTIERS NON-PARTENAIRES
Locaux PREMAVALS : NOISY-LE-GRAND ou MONTPELLIER	300 € TTC/jour	420 € TTC/jour
Hors locaux PREMAVALS	360 € TTC/jour	480 € TTC/jour
FORMATIONS AVEC PARTENAIRES EXTÉRIEURS		
LIEUX	COURTIERS PARTENAIRES	COURTIERS NON-PARTENAIRES
Locaux PREMAVALS : NOISY-LE-GRAND ou MONTPELLIER	420 € TTC/jour	540 € TTC/jour
Hors locaux PREMAVALS	480 € TTC/jour	600 € TTC/jour
FORMATIONS GROUPES		
Interne ou externes et avec ou sans partenaires extérieurs		3 000 € TTC/jour à partir de 6 personnes
FORMATIONS À LA DEMANDE		
Formations métiers PREMAVALS	Minimum 1/2 journée au taux horaire de 38 € TTC et 8 participants au minimum	
Formations avec partenaires extérieurs	Minimum 1 journée au taux horaire de 38 € TTC et 8 participants au minimum	
Formations spécifiques à votre demande	Nous consulter	

PARRAINAGES (1)		ABONNEMENTS (2)	
1 personne	-10 %	1 an	-10 %
2 personnes	-15 %	2 ans	-15 %
3 personnes	-20 %	3 ans	-20 %
4 personnes	-25 %	4 ans	-25 %
5 personnes	-30 %	5 ans et +	-30 %
6 et plus	1 journée gratuite		

(1) Réservés à notre réseau. La marraine ou le parrain bénéficiera de cette réduction la condition que les personnes parrainées aient assisté à au moins 1 journée de formation, la réduction pourra se faire :

- ✓ Immédiatement en fonction du nombre de personnes présentées à la première formation
- ✓ Dans le cas contraire, le crédit ou la journée gratuite seront effectués en fin d'année

Exemple avec formations dans nos locaux :

1 personne = 270 € TTC/jour
 2 personnes = 254 € TTC/jour
 3 personnes = 240 € TTC/jour
 4 personnes = 226 € TTC/jour
 5 personnes = 210 € TTC/jour

(2) Engagement minimum de 2 ans. La réduction sera accordée la première année à condition que l'engagement sur le bulletin de participation soit signé dès la première formation. À partir de la 5e année, les 30 % sont acquis chaque année.



service-formation@premavals.com
www.premavals.com



04 11 93 07 49



PREMAVALS
Département Formation
15 rue de l'Université
93160 NOISY-LE-GRAND